

Charte d'engagement réciproque Client/Praticien

Document à apporter renseigné à la première séance.

- 1) Toutes séances d'Hypnose Ericksonienne et plus largement de thérapie brève ne se substituent en aucun cas à un avis et suivi médical.
- 2) Tout client doit continuer ses traitements et consultations médicales. Il doit voir avec son médecin, les améliorations perçues pour que ce dernier décide si le traitement peut être modifié. Il doit tenir informé le praticien des éventuels traitements médicamenteux dès la première séance.
- 3) Le Client s'engage à mettre en place les actions et exercices proposés pour avancer dans cette démarche personnelle, avant et entre les séances.
- 4) Le Client, est responsable de la moitié du travail effectué. La motivation et la dynamique de bien être sont personnelles.
- 5) Le Praticien s'engage à utiliser le maximum de techniques pour tendre au mieux-être de son client
- 6) Aucun praticien ne se prétend comme détenteur d'une vérité absolue. Le client est acteur de son changement et de sa thérapie. Le praticien s'engage à hauteur de la motivation du client.
- 7) Le praticien se laisse la possibilité d'interrompre la séance, si le client ne suit pas la démarche indiquée. C'est l'accord de l'article 4.
- 8) Toute séance non annulée 48h à l'avance est considérée comme dûe. Même si vous avez atteint ce que vous vouliez dès la première séance, vous êtes tenus d'en avertir le praticien.
- 9) Pour que vous avanciez plus rapidement, il est souhaitable d'informer régulièrement votre praticien par e-mail ou par téléphone. Des retours écrits ou verbaux sur vos séances sont nécessaires.
- 10) Le praticien n'a pas d'obligation de résultat, cependant, il est tenu à une obligation de moyens en utilisant les techniques les plus adaptées à votre demande.
- 11) Le praticien respecte le secret professionnel et la charte éthique de l'A.R.C.H.E.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse mail : _____ **Tel :** _____

Date : _____

Signature du praticien :

Signature du Client :
précédée de la mention « lu et approuvé »